29 janvier 2008 **08.117**

Interpellation du groupe socialiste

Plus de place dans les crèches, mais en respectant la volonté du législateur

Le 28 novembre 2007, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et a modifié le règlement d'application de l'ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (RAOPEE). La stratégie du département est simplement d'augmenter le nombre de places sans mettre plus de moyens à disposition. Nous nous retrouvons face à une situation où la volonté du législateur est bafouée, celle-ci était clairement de développer des structures de qualité. Nous en sommes bien loin.

Le nombre de places ne correspond pas à la demande et au plan d'équipement.

Le secteur de la petite enfance n'a pu se développer suite au moratoire du Conseil d'Etat!

Le prix de journée n'est plus indexé depuis deux ans.

Le Conseil d'Etat exige un taux d'occupation de 100%, si ce n'est pas directement, la réalité financière oblige les dirigeants des crèches à le faire!

Le Conseil d'Etat n'a pas répondu à la motion populaire Myriam Rais Liechti 04.174 amendée, mais en accepte les conclusions, sans pour autant répondre aux amendements. Pourtant le Conseil d'Etat modifie le règlement d'application.

Le taux d'encadrement est réduit sensiblement et inquiète notre groupe au niveau de la qualité.

Constatant une sérieuse dégradation des conditions de travail et d'accueil dans un domaine prioritaire selon les propos du Conseil d'Etat lors du débat sur le budget 2008, le groupe socialiste est inquiet pour la sécurité des usagers, le manque chronique de place et la dévalorisation des formations dans ce domaine. Il interpelle le gouvernement pour comprendre et obtenir des réponses sur l'avenir de l'ensemble des prestations fournies à la population dans le domaine de la petite enfance.

Nous désirons comprendre:

- comment à l'avenir le Conseil d'Etat compte réaliser les objectifs du plan d'équipement?
- si les prix de journées pourront être modifiés?
- si les salaires des personnes engagées dans ce secteur auront un jour une correspondance avec d'autres domaines de l'éducation?
- si les députés auront un rapport du Conseil d'Etat englobant l'ensemble de nos préoccupations?
- et tout cela dans quel délai...

Ce dossier est urgent!

L'urgence est demandée.

Signataires: D. Schürch et O. Duvoisin.